

---

# Procès-verbal Commission Sportive. du 27 janvier 2020.

---

Présents :

GERARD Claudy  
FOULON Frank  
LONEUX Martine  
GERARD Jean-Luc  
BOUTON Nicolas  
MIGNON Fabrice

Président de province  
Président sportif  
Administratrice  
Administrateur  
Administrateur  
Secrétaire

Absent(s) :

-

Excusé(es) :

# POINTS TO DO LIST SPORTIVE

## 1. Rééquilibrage des régionales pour l'attribution des CP's.

Création de 3 Districts composés chacun de 9 clubs en fonction de la situation géographique des clubs.

Ce point a déjà été débattu en séance C.E.P. et présenté aux clubs lors de l'A.A.O. 2020 du 25 janvier dernier.

**Ce point est clos.**

## 2. Distribution courrier Bpost.

Bpost prévoit une distribution du courrier 2 fois par semaine à partir de mars 2020.

Si Bpost met bien cette décision à exécution, il faudra prévoir un délai supplémentaire pour l'envoi des feuilles de matchs. La proposition de **10 jours calendrier** à partir du lundi qui suit les rencontres de la semaine semble un bon compromis.

Il faudra aussi adapter le règlement C.H.P.L. en ce sens et en informer les clubs lors des 2 séances d'informations CHPL.

Il en va de même pour la coupe puisque actuellement, les feuilles de matchs de la coupe doivent nous parvenir endéans les 48 heures qui suivent la rencontre. Adaptation du règlement sera aussi nécessaire.

**Affaire à suivre.**

## 3. Adaptation règlement de la coupe de province.

Pour l'instant, le non-respect de certaines règles ne permet pas de les pénaliser les clubs puisqu'aucune amende n'est prévue au règlement de la coupe. Il faut donc adapter le règlement en ce sens en nous calquant pour les montants sur les pénalités prévues au C.H.P.L..

Nous proposons d'ajouter au règlement :

Aux pénalités :

- Communication erronée du résultat : 7.50€ (par mail)
- Communication tardive du résultat : 15.00€ (par mail)
- Transmission tardive de la feuille de match : 15.00€
- Communication du résultat à une mauvaise adresse mail : 15.00€
- Transmission de la feuille de match à une mauvaise adresse postale : 15.00€

Article au règlement :

- Un administrateur mandaté pourra vérifier à tout moment le bon déroulement d'une rencontre. S'il s'avère que cette rencontre ne s'est pas déroulée et qu'une feuille de match a malgré tout été transmise aux instances provinciales, un dossier disciplinaire à l'encontre des 2 capitaines et 2 présidents de clubs sera transmis à la « Commission de Discipline de la F.B.F.P. » pour suite à donner.  
(Faux et usage de faux)

Il faudra adapter le règlement de la coupe pour la saison prochaine (2020 -2021).

**Affaire à suivre.**

#### **4. Connexe lors d'un championnat provincial.**

Avec la suppression de la 2<sup>ème</sup> catégorie lors des championnats provinciaux, la possibilité a été donnée aux clubs (A.A.O.2020 du 25 janvier 2020) d'organiser un connexe dont l'organisation leur incombe.

*Ce point a été débattu en séance C.E.P. et présenté en A.A.O. du 25 janvier 2020.*

**Ce point est clos.**

#### **5. Nouveau CP Interclubs +48/50 ans.**

A partir de 2020, le CP Interclubs +48/50 ans est organisé dans notre province.

*Faut-il faire payer les inscriptions ?*

*Quels prix faut-il attribuer aux clubs ?*

*Quelle formule de jeu pour cette compétition ?*

*Il est proposé :*

- *Que cette compétition ne soit pas obligatoire pour les clubs*
- *Que l'inscription à cette compétition soit gratuite pour les clubs*
- *Que cette compétition se déroule en doublette tant en hommes qu'en dames (6 joueurs / équipe)*
- *Que cette compétition soit calquée sur l'ECPI (5 tours)*
- *Que cette compétition soit limitée à 2 équipes par club (2 hommes et 2 dames)*
- *Qu'uniquement un trophée soit remis aux 3 premières équipes dans chaque catégorie*

*Le règlement déjà établi par le secrétaire et le P.S. devra donc être adapté ainsi que le formulaire d'inscription en ligne sur le site de province.*

**Affaire à suivre.**

#### **6. Inventaire trophées pour compétitions 2020.**

En fonction du calendrier (établi en C.E.P.), le président doit se charger de l'inventaire et de l'achat des trophées.

*Le relevé suivant a été établi :*

- *ECP Interclubs : 3 trophées Hommes + 3 Trophées Dames*
- *ECP Doublettes : 2 trophées Hommes + 2 Trophées Dames*
- *ECP Triplettes : 3 trophées Hommes + 3 Trophées Dames*
- *CP Doublettes Vétérans : 2 trophées Hommes + 2 Trophées Dames*
- *CP Doublettes Mixtes : 2 trophées*
- *CP Doublettes +48/50 ans : 2 trophées Hommes + 2 Trophées Dames*
- *CP Interclubs +48/50 ans : 3 trophées Hommes + 3 Trophées Dames*
- *CP Triplettes Mixtes : 3 trophées*
- *Coupe de province : 6 coupes (4 cat A et 2 consolante)*

**Affaire à suivre.**

## **7. Heures de début des championnats provinciaux.**

*Vu la création d'un connexe et pour donner la possibilité aux clubs organisateurs de conserver un maximum de participants pour l'éventuel connexe qu'il organiserait, il serait souhaitable de reculer l'heure de début des compétitions.*

*La proposition de débiter à 09h30 soit ½ heure plus tard est soumise et approuvée par les membres de la « Commission sportive ».*

*Par soucis de clarté pour tous les compétiteurs, il est proposé que tous les championnats provinciaux débutent à 09h30 et ce, y compris les championnats + de 48/50 ans ou vétérans qui débutaient quant à eux à 10h00.*

*Cette proposition est approuvée par les membres de la « Commission sportive ».*

*Il en découle que les heures pour la régularisation des inscriptions par les capitaines d'équipes seront également adaptées. Soit : de 08h30 à 09h15.*

*Les règlements déjà établis par le secrétaire et le P.S. devront donc être adaptés ainsi que les formulaires d'inscription en ligne sur le site de la province..*

**Affaire à suivre.**

*Plus rien n'est à l'ordre du jour et le Président lève la séance à 20h35.*